



Achat de panneaux voltaïques à la ste robby solaire

Par **lancelotk**, le **29/11/2010** à **14:02**

Bonjour,
Dans un salon on m'a fait signer un bon de commande pour une installation sur 3 sites des panneaux solaires.
J'ai mis une réserve " sous faisabilité ".
Or sur 2 sites se n'est pas possible
sur le 3ème c'était faisable.
- Je n'ai pas reçu le bon de commande ni la tarification pour un seul site !
Je n'ai payé aucun acompte, ils m'ont envoyé un dossier de financement que je n'ai pas accepté. Or une clause écrite en petit "en cas de résiliation aux torts et griefs de l'acquéreur, celui-ci devra payer à la société ROBBY SOLAR : le montant TTC de la commande, plus le montant de la constitution du dossier administratif d'une valeur de 3500€ ainsi que des indemnités au titre de la clause pénale égale à 30% du montant total TTC de la commande"
la somme de chaque installation était de 19500 €
Or ma situation ne me permet plus d'investir une telle somme.
Qu'elle est la valeur d'un bon de commande sans acompte ?
Quelles sont mes obligations vis à vis du seul fait qu'une installation soit faisable.
Merci